

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT COMMERCIAL
ENTRE LA CGI ET LE SYNDICAT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

ENTRE :

LA COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE (CGI), Société Anonyme au Capital de 1 840 800 000 Dirhams, filiale de CDG Développement, immatriculée au Registre de Commerce de Rabat sous le n°16836 dont le Siège Social est à l'Espace des Oudayas, Avenue Mehdi Ben Barka, Hay Ryad, Rabat, représentée par ses mandataires habilités,

ET

LE SYNDICAT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (SNESUP), ayant son siège sociale annexe de la Faculté des Sciences angle rue Jean Jaurès et Ibn Toumert, Rabat, représenté par ses mandataires habilités,

Il a été préalablement rappelé ce qui suit :

La CGI et le SNESUP, ont signé en date du 13 Août 2012 une convention de partenariat commercial en vertu de laquelle la CGI offre aux adhérents du SNESUP des avantages commerciaux dans ses projets immobiliers à travers le Royaume.

Dans le but de mettre à jour son offre promotionnelle, la CGI modifiera les termes de sa convention par les articles objet du présent avenant.

A cet effet, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - AVANTAGES DE LA CONVENTION

En vertu du présent avenant, les dispositions de l'article 3 de la convention susmentionnée deviennent comme suit :

a- Avantages tarifaires :

Les adhérents du SNESUP bénéficieront d'une remise de **5%** sur les prix de vente publics affichés dans les programmes suivants :

Les programmes concernés sont les suivants :

- Programme « Jardins de Souss 4 » à Agadir
- Programme « Demeures de Marrakech » à Marrakech
- Programme « Les Vergers-Lots et Villas » à Marrakech
- Programme « El Jadida Busines Center » à El Jadida
- Programme « The Park » à Casablanca
- Programme « Les Allées du Park-Appt » à Kenitra
- Programme « les Andalines » au Royal Golf de Fès
- Programme « Al Massira 3-Appt » à Fnideq
- Programme « Les Quais Verts 4 » à Oujda
- Programme « Bades II » Al Hoceima

Cette offre est valable pour tout achat réalisé par un client conventionné dont le contrat de vente est signé par celui-ci entre la date de signature des présentes et la date du 31/12/2016.

Cette remise spécifique est cumulable avec les offres promotionnelles destinées au grand public. 

b- Avantages liés aux modalités de paiement

- Cas des programmes achevés : A défaut de financement intégral par ses fonds propres au moment de l'acquisition, le client conventionné ne sera tenu de régler qu'un minimum de 5% pour réserver son bien immobilier en vue de la constitution du dossier de crédit avec signature de l'acte de vente qui ne doit pas dépasser 60 jours à compter de la date de réservation.
- Cas des programmes en cours de réalisation : Le client conventionné bénéficiera d'un traitement spécifique consistant en le règlement de 50% des avances exigées au grand public.

c- Accueil personnalisé

Un traitement personnalisé sera accordé aux adhérents du SNESUP en mettant à leur disposition un interlocuteur unique au niveau central et un autre au niveau de chaque zone commerciale.

ARTICLE 2- DUREE DE LA CONVENTION

En vertu du présent avenant, l'article 5 de la convention susmentionnée sera modifié comme suit :

La convention de partenariat commercial est conclue pour une durée allant de la date de signature du présent avenant par le SNESUP à la date du 31/12/2016. Son renouvellement est sujet à un accord préalable des deux Parties et à la signature d'une nouvelle convention portant sur une période complémentaire.

ARTICLE 3-

Les autres dispositions de la convention de partenariat commercial demeureront inchangées.

Fait à Rabat en 2 exemplaires le

POUR LE SYNDICAT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	POUR LA COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE
 <p>The image shows a blue ink signature on the left and a circular blue stamp on the right. The stamp contains the text 'Syndicat National de l'Enseignement Supérieur' around the perimeter and 'Bureaux Nationaux' in the center.</p>	<p>Yahya BELASRI Directeur Général Délégué en charge du Pôle Commercial et Marketing Par Intérim</p>  <p>The image shows the printed name and title of Yahya BELASRI, followed by a blue ink signature.</p>